



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL  
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS  
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ  
ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ  
MONITEUR ÉDUCATEUR

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Vous devez justifier que des démarches ont été entreprises auprès de votre employeur et/ou de votre OPCO ... afin d'obtenir un financement au titre de la formation professionnelle continue (ex : Transition Pro, Études promotionnelles, Compte Personnel de Formation, Congé de Formation Professionnelle,...).

Si votre CPF ne couvre pas la totalité de votre 1<sup>ère</sup> année de formation, vous devrez compléter sur vos fonds propres ou autres dispositifs.

### Avoir bénéficié

De la prise en charge de la première année de formation par un dispositif de formation professionnelle continue (rémunération et/ou coût de formation).



### Pièces à produire à la Région Grand Est

Au minimum deux mois avant la fin de la 1<sup>ère</sup> année de formation :

- ▶ demande écrite sollicitant le dispositif compensatoire
- ▶ décision de prise en charge du financeur (y compris CPF/DIF) de la 1<sup>ère</sup> et/ou 2<sup>ème</sup> année de formation
- ▶ décision de non prise en charge du financeur pour la 2<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> année de formation